



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°8-2019-097

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

DDFIP08

8-2019-09-02-002 - Décision de délégation du 2 septembre 2019 (2 pages)

Page 3

DIRECCTE 08

8-2019-09-02-001 - Arrêté portant subdélégation de signature de la Responsable de l'Unité départementale des Ardennes de la Direccte Grand-Est en matière d'actions d'inspection du travail (1 page)

Page 6

DDFIP08

8-2019-09-02-002

Décision de délégation du 2 septembre 2019



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Charleville-Mézières, le 2 septembre 2019.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ARDENNES
50 avenue d'Arches
CS 60005
08011 Charleville Mézières

**Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées
L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques des Ardennes.**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des Ardennes;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Mme Sylvie HERMANT, administratrice générale des Finances publiques, en qualité de directrice départementale des Finances publiques des Ardennes à la direction départementale des Finances publiques des Ardennes ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

1. Pour la mission Maîtrise de l'activité

M. David SZCZECHULA, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale Maîtrise de l'activité

En cas d'empêchement de M. David SZCZECHULA, reçoivent délégation :

Au sein du service Contrôle interne, Cellule Qualité Comptable :

- Mme Élodie UJAQUE, inspectrice des Finances publiques,

Au sein du secteur Audit :

- M. Didier NICKELAUS, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

- Mme Béatrice PETIT, inspectrice des Finances publiques.

Au sein du Service Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service :

- Mme Sylvie VIOT, inspectrice des Finances publiques,

- Mme Élodie UJAQUE, inspectrice des Finances publiques

reçoivent délégation spéciale pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du service stratégie, qualité de service et contrôle de gestion.

2. Pour la mission Politique immobilière de l'Etat :

M. Jean-Luc LEFÈVRE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la mission de politique immobilière de l'État.

3. Pour la mission Action économique :

Mme Sonia UZACH, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chargée de mission SEEF reçoit délégation de signer les documents nécessaires à l'instruction des dossiers de son secteur d'activité.

4. Pour la mission Communication :

M. Laurent CROMPAGNE, inspecteur principal des Finances publiques, chargé de la mission communication.

Article 2 – La présente décision prend effet le 2 septembre 2019.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques des Ardennes



Sylvie HERMANT

DIRECCTE 08

8-2019-09-02-001

Arrêté portant subdélégation de signature de la
Responsable de l'Unité départementale des Ardennes de la
Direccte Grand-Est en matière d'actions d'inspection du
travail

MINISTÈRE DU TRAVAIL

**ARRETE portant subdélégation de signature de la Responsable
de l'Unité départementale des Ardennes de la DIRECCTE Grand Est
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail**

Madame Zdenka AVRIL, Responsable d'Unité Départementale des Ardennes
de la DIRECCTE Grand Est

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand-Est ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 17 mai 2019 portant nomination de Madame Zdenka AVRIL sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes (prolongation de mandat jusqu'au 30/11/2019) ;

Vu l'arrêté n° 2019/55 du 26 août 2019 de Mme Isabelle NOTTER, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est déléguant sa signature à Madame Zdenka AVRIL, Responsable de l'unité départementale susmentionnée et son accord, formalisé par courrier du 26 août 2019 sur le principe et les modalités de cette subdélégation,

DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable de l'unité départementale, subdélégation de signature est donnée à Madame Armelle LEON, Directrice adjointe du travail, à l'effet de signer, au nom de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est les actes et décisions mentionnés dans l'arrêté n° 2019/55 du 26 août 2019 pour lesquels le Responsable de l'unité départementale a reçu délégation de signature.

Article 2 – La Responsable de l'unité départementale des Ardennes de la DIRECCTE Grand Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Fait à Charleville-Mézières, le 2 septembre 2019



Zdenka AVRIL